

CEDEA HOLDING & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Résidence Paul Gauguin
59147 GONDECOURT
827 706 128 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 26 septembre,
A 11h30,

Les associés de la société CEDEA HOLDING & ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :

La Société HOLDING G.S, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
La Société HOLDING TH, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry HENKIN, agissant en qualité de représentant légal de la société HOLDING TH.

Monsieur Thierry HENKIN et Monsieur Grégory STACH sont également présents en qualité de gérants non associés.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce,
- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités,
- Questions diverses.

.../...

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer le cabinet STC AUDIT & CONSEIL, domicilié 156 Chaussée Pierre Curie 59200 TOURCOING, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit légal classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide de transférer le siège social du 13 Résidence Paul Gauguin, 59147 GONDECOURT, au 336 rue de la Haie Plouvier, Parc de la Haie 59273 FRETIN à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 336 rue de la Haie PLouvier, Parc de la Haie 59273 FRETIN.

Le reste de l'article demeure sans changement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

« certifié conforme »
La gérance

THIERRY HENKIN

✓ Certified by  yousign

Grégory STACH

✓ Certified by  yousign